

► **Faute inexcusable.** Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Moulins a condamné la société Adisseo à verser des indemnités de 50 000 euros à chacun des neuf salariés de l'usine de Commentry (Allier) atteints de cancer du rein (après leur exposition au chloracétal C5).

en Bref

► **Congé de soutien familial.** Le décret autorisant les salariés à prendre un congé de soutien familial pour s'occuper d'un parent dépendant, âgé ou très handicapé, créé lors de la conférence de la famille 2006, est paru au *Journal Officiel* (D. n°2007-573 du 18 avril 2007. JO du 20 avril, p. 7052). Les " aidants familiaux ", qu'ils soient salariés, ou non, peuvent bénéficier de trois mois renouvelable dans la limite d'un an pour l'ensemble de la carrière...

... Ce congé de soutien familial est non rémunéré mais les droits à la retraite sont maintenus. Pour s'y retrouver (demande de congés, modalités de prolongation ou d'interruption...), un Guide de l'aidant familial est téléchargeable sur le site www.famille.gouv.fr



► **16 500 milliards d'euros.** C'est le montant des sommes gérées par les fonds de placement au quatrième trimestre 2006 : à la fin du premier trimestre 2005, il s'élevait à... 12 500 milliards.

revendications professionnelles, un mouvement peut être considéré comme illicite et pourra aboutir à des conséquences graves pour les salariés grévistes. Dans la mesure où la confédération a lancé un mot d'ordre national, la grève organisée le jour de la journée dite de solidarité est valable. La CFTC revendique l'abrogation de la loi dite de " solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ", ainsi que le paiement de tous les jours effectivement travaillés. Il s'agit bien là de revendications professionnelles. Cependant, chaque fédération ou syndicat CFTC peut lancer ses propres revendications professionnelles sur ce thème (modèle disponible sur www.cftc.fr). Peu importe que le salarié gréviste soit syndiqué ou non, le fait qu'il se réfère au mot d'ordre de grève déposé par la CFTC lui permet de faire grève légalement. Le mot d'ordre national couvre ainsi l'ensemble des salariés du secteur privé. Chaque salarié doit toutefois informer individuellement son employeur de sa volonté de faire grève ce jour.

(*) Les agents de la fonction publique ou les salariés d'entreprises à statut particulier sont tenus de respecter un préavis de cinq jours francs (C. trav. Article L. 521-2). Un préavis donné au plan national dispense d'en déposer un au plan local (Conseil d'Etat du 16 janvier 1970 Hôpital rural de Granville c/ dame Poincard). Cependant, il est plus prudent que le mot d'ordre soit relayé par la fédération CFTC ou le Syndicat dont les personnes relèvent.

En savoir plus →  Tract en page 8 ou sur www.cftc.fr. Argumentaire complet sur www.cftc.fr.

Protection sociale

Dynamisme démographique

Une France en forme, c'est bon pour les fonds



Le vieillissement de la population française attendra. L'inquiétante décline à partir de 2006 de la population active n'a pas eu lieu. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), reprenant les statistiques de l'Insee : " plus de bébés et d'immigrés, une hausse de l'espérance de vie moins rapide : la population de la

France pour le prochain demi-siècle serait moins vieillissante que prévu il y a cinq ans " (1). La conséquence est comptable sur notre système de protection sociale. Voilà qui est important alors que se profile une nouvelle réforme des retraites dans les mois qui viennent. L'impact permet de relativiser l'excellente analyse de Michel Godet détaillant les conséquences des premiers départs en retraite de la génération " baby boomers ". Désormais, le " choc de 2006 " ne devrait pas avoir lieu avant 2015 et " il serait temporaire et de faible intensité ". Il en résulte que le déficit de l'ensemble de la protection sociale augmenterait beaucoup moins que ce que prévoyait la précédente et sévère réforme des retraites (" les dépenses de retraite verraient leur part passer de 12,8 % du PIB en 2004 à 14,9 % en 2050, soit deux points de moins que les résultats obtenus sur la base des anciennes projections "). Optimiste, l'étude est également prudente, puisque qu'elle rappelle que ces nouvelles projections ne doivent pas occulter le débat sur la dette publique rendant nécessaire des réformes pour pérenniser notre modèle social : " ce nouveau dynamisme de la population conciliant fécondité et activité des femmes et intégrant les populations nouvelles " ne doit pas en effet empêcher " de réussir le retour au plein emploi ". Dans le débat pré-électoral sur le modèle social français est apparu un atout majeur pour le pays : celui de sa démographie. La société française redécouvrirait l'intérêt d'une politique familiale unique au monde et un taux de natalité record en Europe.

(1) clair&net@ofce, « La nouvelle donne démographique pourra-t-elle sauver la « Sécu » ? 13 avril 2007